



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DES FORMATIONS ET DES PRODUITS DE L'EUROPEAN
ACADEMY OF GENEALOGY (EAG ci-après)**

Version applicable à compter du 1er octobre 2019

Article n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'EAG et de son client dans le cadre de la vente de formations en généalogie, à distance.

Toute prestation accomplie par l'EAG implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article n° 2: Article de confidentialité

Les formations de l'EAG ont été déposées auprès de l'INPI et sont de fait protégées au titre du droit d'auteur.

Toute reproduction, même partielle, du contenu d'une formation verra son auteur poursuivi par l'EAG et l'intervenant propriétaire de la formation, conformément aux articles L335.2 et L 335.3 du Code de la Propriété Intellectuelle :

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.. »

« Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. »

Article n° 3 : Tarifs

Les tarifs des formations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises (TVA de 20% taux applicable au jour de la commande).

L'EAG s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article n° 4 : Remise

Les tarifs indiqués sont ceux proposés au grand public. En cas de partenariat avec une association, une remise sera accordée après vérification auprès de ladite association que le client y est bien adhérent.

Article n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- ✓ soit par chèque,
- ✓ soit par virement,
- ✓ soit par Paypal,

Lors de l'enregistrement de la commande de formation, l'acheteur devra verser la totalité du prix de la formation. Une facture lui sera délivrée.

En cas d'achat de plusieurs formations dans une même commande, des facilités de paiement pourront être accordées au cas par cas.

Article n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des formations livrées au jour de la réception, ou à l'échéance fixée, l'acheteur se verra refuser l'accès à son espace « élève » personnel.

En cas de paiements multiples, une pénalité de retard équivalente à 10% du montant de la commande sera due.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Article n° 8 : Article résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'EAG.

Article n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée, au choix du client :

- ✓ soit par envoi d'un accès un espace « élève » sur l'espace Google Drive de l'EAG.
- ✓ soit par envoi postal à l'adresse de l'acheteur. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est alors donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :
 - l'allocation de dommages et intérêts,
 - l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de formations manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites formations. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Article n° 10 : Force majeure

La responsabilité de l'EAG ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente



EUROPEAN

ACADEMY OF GENEALOGY

découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article n° 11 : Droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.